

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 3 (1858)
Heft: 12

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les cadres étaient bons et presque tous zélés pour le service.

En recrutant les trompettes de cavalerie, les cantons devraient n'admettre que des jeunes gens ayant les dispositions nécessaires et quelques connaissances préalables.

Les *cours de remonte* ont eu lieu concurremment avec les écoles des recrues, pendant les dix derniers jours de celles-ci, à la seule exception des remontes du Tessin, qui ont été appelées au cours de répétition de Bellinzona. Soixante et dix-neuf hommes ont pris part à ces cours, dont l'utilité se fait sentir toujours davantage et dont on recueillera plus tard les fruits. Quelques chevaux étaient trop lourds et disproportionnés avec le cavalier ; mais presque tous étaient bons et se plierent au service autant que le permettait le peu de durée de l'école. La troupe a été instruite non-seulement dans l'équitation, mais encore dans les autres branches de son arme.

(A suivre.)

Le département militaire fédéral s'est adressé aux cantons qui envoient de l'infanterie au Luciensteig et il exprime le désir que les bataillons passent un cours préparatoire, afin d'arriver au rassemblement avec une instruction suffisante pour ce qui touche le service de sûreté. Le département insiste aussi sur la nécessité de bien exercer les chasseurs et de n'envoyer que des officiers capables de faire, selon les exigences de leurs grades, des reconnaissances militaires, d'attaquer ou de défendre certaines positions telles que des villages, des forêts, etc. — Le retour du Luciensteig s'effectuera en chemin de fer.

Neuchâtel. — A la date du 11 juin 1858, le second sous-lieutenant *Georget, Charles-Auguste*, a été promu au grade de premier sous-lieutenant (élite).

Vaud. — La commission chargée par le Conseil d'Etat d'étudier les modifications qu'il conviendrait de faire subir à la loi sur l'organisation militaire, propose d'en revenir à la division du canton en six arrondissements militaires. Le but de cette mesure serait de diminuer le nombre des troupes d'élite, qui sont trop nombreuses en égard à la population militaire du canton. On diminuerait ainsi la durée du service des armes spéciales et l'on ne serait plus forcé de garder, comme cela avait lieu dans quelques arrondissements, les soldats d'infanterie au-delà des huit ans fixés par la loi. La commission propose en outre de nombreux changements de détails, dont l'expérience a prouvé la nécessité.

— Dans sa séance du 11 juin 1858, le Conseil d'Etat a nommé M. *Hermenjat, Franc.-Louis*, à La Rippe, lieutenant de grenadiers n° 1 de réserve du 4^{me} arrond.; — M. *Bugnon, Ami*, à Nyon, lieutenant de grenadiers d'élite du 4^{me} arrond. — Le 19, M. *Chappuis, Jean-Louis*, à Puidoux, sous-lieutenant de dragons n° 4, arrond. n° 5 et 6. — Le 15, M. *Greyloz, Alexis*, à Ollon, lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 2^{me} arrond.; — M. *Brandt, Jules-Louis*, à Begnins, lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 4^{me} arrond. — Le 18, M. *Gay, Franc.-Louis*, à Aigle, premier sous-lieutenant de sapeurs du génie n° 1; — M. *Ethier, Jean-Marc*, à Founex, lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 4^{me} arrond.; — M. *Corbet, Antoine*, à Nyon, lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 4^{me} arrond.; — *Chanson, Marc*, à Avenches, capitaine de mousquetaires n° 3 d'élite du 8^{me} arrond. — Le 22 dit, M. *Berthod, Adolphe*, à Château-d'Œx, major du bataillon de réserve du 2^{me} arrond.; — M. *Groux, Louis-Jules*, à Lausanne, capitaine de chasseurs de gauche d'élite du 3^{me} arrond. — M. *Borgognon, Charles*, à Riez, capitaine de mousq. n° 4 d'élite du 3^{me} arrond. — Le 25 dit, M. *Chausson, Emile*, à Villeneuve, lieutenant aide-major du bataillon n° 2 d'élite du 2^{me} arrond.; — M. *Demartin, Gédéon*, à Ollon, 1^{er} sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 2^{me} arrond.; — M. *Oguay, Henri*, à Aubonne, 1^{er} sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 4^{me} arrond.; — M. *Goumaz, Isidore*, à Sèvres, lieut. de mousq. n° 3 d'élite du 8^{me} arrond.

La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. **Corbaz et Rouiller fils**, à Lausanne.